

# RENCONTRE ANNUELLE DES ENTREPRISES

---

Mardi 10 octobre 2023





# LA MOBILITE AUX SERVICES DES ENTREPRISES

**INTRODUCTION**  
**M. MARTIAL LATIMIER**



# LA MOBILITE AUX SERVICES DES ENTREPRISES

- Le covoiturage et ses mesures incitatives
- Les services de transport collectif IllyGo dans le Sud-Est Manceau
- Le Versement Mobilité, c'est quoi ?
- Vers un schéma directeur des modes actifs
- Échanges autour d'un buffet convivial

# Le covoiturage s'intensifie autour de Savigné...

- Le contexte législatif : la loi d'Orientation des Mobilités (ou loi LOM)
- Le contexte territorial : Le P3MS et les solutions de covoiturage



Le Pôle Métropolitain Mobilités le Mans - Sarthe (ou P3MS) a choisi Klaxit par BlablaCar comme partenaire pour développer le covoiturage quotidien sur son territoire.



MOBILITÉS RÉGION PAYS DE LA LOIRE klaxit par BlaBlaCarDaily FRANCE NATION VERTÉ

**Covoiturez à petit prix sur vos trajets quotidiens**

 **Je télécharge Klaxit** 

 **Je me mets au covoiturage**

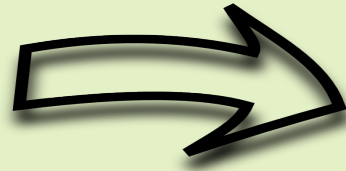
 **Pour les passagers : un max de trajets offerts**

CEE Les certificats d'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Ce service vous est proposé par le Pôle métropolitain Mobilités Le Mans-Sarthe, l'autorité organisatrice des mobilités sur votre territoire. Voir modalités sur l'application Klaxit

# Les services de transports collectifs

- De quoi parle-t-on ?




- IllyGo, c'est plusieurs services :

- ❖ Des services entre Changé la station « Espal - T2 » au Mans,
- ❖ Une desserte intracommunautaire



**>>> Vers un déploiement du service sur l'ensemble du pôle métropolitain**

# Le Versement Mobilité

- Les employeurs des secteurs public et privé employant 11 salariés et plus
  - Son mode de calcul :
    - Ensemble des rémunérations versées aux salariés x taux de versement mobilité
    - La contribution est recouvrée par les Urssaf qui la reversent aux Autorités Organisatrices de la Mobilité
- 
- Vers une instauration généralisée au Pôle Métropolitain Mobilités Le Mans - Sarthe :
    - Au 1er juillet 2023 : taux de versement Mobilité fixé à 0.4%
    - Une évolution prévue en 2025 à hauteur de 0.75%
  - Plus d'infos, Sophie MERLE, conseillère en mobilité :  
02.43.51.23.23 / [sophie.merle@paysdumans.fr](mailto:sophie.merle@paysdumans.fr)

# Vers un schéma directeur des modes actifs



- **Son objectif premier** : élaborer des actions stratégiques pour favoriser les mobilités alternatives à l'automobile sur le périmètre de la communauté de communes
- **Pour ce faire** : un cabinet d'études à retenir pour une mission d'un an
- **Pour l'accompagner** : un groupe de réflexion local autour du CMJ, des habitants et des entreprises



# ECHANGES ET QUESTIONS DIVERSES

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION !**